



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION, DES ÉLECTIONS,
DU COMMERCE ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

section utilité publique

Evreux, le 29 avril 2015

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS

Compagnie des Bases Lubrifiantes

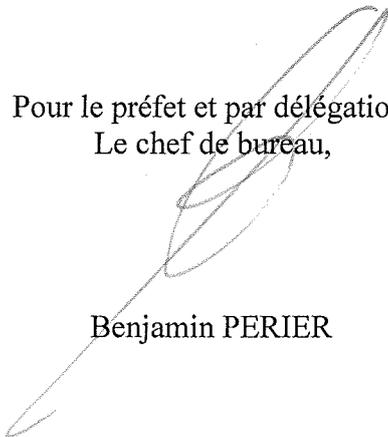
à Romilly-sur-Andelle

Par arrêté préfectoral n°D1-B1-15-370 du 28 avril 2015, le préfet de l'Eure a imposé à Maître HESS, en tant que commissaire à l'exécution du plan de la société CBL implantée à Romilly-sur-Andelle, des mesures de gestion du site.

L'arrêté préfectoral fixe les mesures jugées nécessaires à la prévention des risques susceptibles d'être occasionnés par l'exploitant.

Une copie dudit arrêté est déposée à la mairie de Romilly-sur-Andelle ainsi qu'à la Préfecture de l'Eure - direction de la réglementation et des libertés publiques - bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique, à la disposition de toute personne intéressée.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau,


Benjamin PERIER